

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION ETAT – DETR/DSIL2025
INSTALLATION DISPOSITIF CONTROLE ACCES DECHETTERIES
DE PRADES, VERNET-LES-BAINS et VINCA**

Le Président,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 octobre 2021 reçue en Sous-Préfecture le 16 novembre 2021 par laquelle le Conseil Communautaire a donné, par délégation, pour la durée du mandat à son Président certaines attributions et notamment de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des institutions publiques ou privées intéressées ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10;

VU la nécessité de contrôler l'accès aux déchetteries de PRADES, de VERNET-LES-BAINS et de VINCA;

VU la Décomposition du Prix Global par le Bureau d'Etude Nouvelle Roussillon Topo Ingénierie domicilié au 71 route du moulin d'Orles – 66000 PERPIGNAN, pour un montant de 202 208.75 € ht. Soit 242 650.50 €ttc.

VU l'activité du site, et afin de ne pas entraver son fonctionnement, le chantier a été programmé, comme suit : commencement des travaux début mai 2025 pour un achèvement fin juin 2025.

CONSIDERANT qu'il apparait nécessaire de solliciter l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 afin de compléter le plan de financement des travaux ;

DECIDE

Article 1 : le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DESIGNATION	POURCENTAGE SUBVENTION (%)	MONTANT (en € H.T.)
Etat (DETR/DSIL)	60	121 325.25 €
Fonds propres de la Communauté de Communes Conflent Canigó	40	80 883.50 €
Total	100	202 208.75 €

Article 2 : de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2025 afin de financer les travaux, concernant l'installation d'un dispositif de contrôle d'accès aux déchetteries de PRADES, VERNET-LES-BAINS et VINCA.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront inscrites et imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Article 4 : Dit que la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable Public Assignataire et aux intéressés.

Prades, le 16 Décembre 2024

Le Président,
Jean Louis JALLAT,

